

Webinaire de présentation du Pass'Sport

Déploiement du dispositif dans l'Eure

Mardi 13 Septembre 2022 à 18h30

PASS **SPORT**
2022

Sommaire

1. Présentation du dispositif (SDJES)
2. Démarche de simplification (SDJES)
2. Recensement des associations partenaires (CDOS ? Suivi gestion compte asso)
3. Point d'étapes pratiques (SDJES/ CDOS /DRAJES)
4. Outils de communication à disposition (DRAJES)
5. Questions/Réponses
6. Contacts

1. Présentation du dispositif

Le « Pass'Sport » est une aide financière qui prend la forme d'une « allocation de rentrée sportive ».

Elle se caractérise par **une remise immédiate de 50 €** sur le coût d'une licence et/ou d'une adhésion pour financer son inscription dans une structure sportive éligible.

Vidéo Présentation Pass'Sport :

<https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

1. Présentation du dispositif

- **Public cible :**

- Être né entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et **bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire** (6 à 17 ans révolus et ARS) ;
- Être né entre 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et **bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (6 à 20 ans et AEEH) ;
- Être né entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et **bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés** (16 à 30 ans et AAH).
- **Étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiant d'une bourse** sur critères sociaux (BSC) de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (BSC).

- **Structures bénéficiaires**

- Les structures **affiliées à l'une des 115 fédérations sportives agréées** par le ministère chargé des sports.
- Les associations sportives **agréées Sport ou JEP** implantées **dans un QPV ou « Cité Educative »**
- Les entités, **non affiliées à une fédération agréée par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**, proposant, organisant, pratiquant une activité sportive, de loisir ou non, dans les territoires expérimentateurs, pour les **étudiants boursiers uniquement**, sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2022.

- **Période d'inscriptions**



Du 1^{er} juin au 31 décembre 2022

2. Démarche de simplification

- *Pour le bénéficiaire*

- L'attribution d'un code Pass'Sport à **usage unique, individuel et non transmissible.**
- La mise en place d'un **Portail « Pass'Sport »** (www.pass.sports.gouv.fr) pour récupérer le code perdu ou non transmis.
- Il permet de **contrôler l'éligibilité et l'édition de son code** pour les bénéficiaires à l'exception des étudiants pour lesquels la fonctionnalité sera **ouverte en octobre.**

- *Pour la structure sportive*

- La saisie du **seul code individuel** du jeune dans « Le Compte Asso » (LCA)

- *Pour les services de l'Etat*

- Un transfert du **rôle de tiers payeur** à l'Agence des services et de Paiement

2. Démarche de simplification

- Versement des remboursements

- Vague de remboursement des **la 2eme quinzaine de septembre** : 1er Pass'Sport aux structures.
- Le paiement interviendra ensuite **toutes les secondes quinzaines de chaque mois** jusqu'à janvier 2023 pour les dernières demandes de décembre 2022.
- Une simplification du parcours de gestion grâce à la mise en place d'un dispositif de remboursement accéléré via l'Agence de services et de paiement, payeur unique, et à une interface dédiée (LCA) permettant aux structures de **suivre les remboursements**.

3. Recensement des associations

« Tous les clubs affiliés sont volontaires pour accueillir les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport »

Associations affiliées
aux fédérations
sportives

→ Aucune démarche nécessaire pour se référencer

Associations agréées
en QPV

→ Référencement est à leur initiative à partir du moment où elles bénéficient d'un agrément JEP (Jeunesse et Education Populaire).

3. Recensement des associations

« 5 minutes pour être partenaire Pass'Sport, fournir les données utiles à l'information des usagers et faciliter le processus de paiement »

Un outil simple et indispensable : **Le Compte Asso** « Pass'Sport »

- ➔ Ouverture de la plateforme en ligne fin aout
- ➔ Notice expliquant la marche à suivre
- ➔ Création d'un compte par association en amont des inscriptions afin d'enregistrer les saisies Pass'Sport au fur et à mesure des dossiers de bénéficiaires présentés
- ➔ Un accompagnement souhaité des SDJES, CDOS sur les territoires

4. Point d'étapes pratiques

→ Pour les bénéficiaires :

1. Réception durant l'été d'un mail individuel du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour les bénéficiaires du dispositif.

2. Les étudiants boursiers recevront leur mail de premier contact avec le code fin octobre 2022.

3. Inscription du jeune éligible dans une association sportive affiliée à une fédération ou agréée JEP/QPV sur présentation du mail justificatif.

→ Remise immédiate de 50€ sur le coût de l'adhésion/prise de licence

/!\ Rappel
Réduction valable dans les
associations sportives
hors cadre scolaire (UNSS/USEP
non éligibles)

4. Point d'étapes pratiques

En cas de non-réception ou suppression des mails ?

- Il est conseillé de vérifier les spams sur son adresse mail.
 - Dès début septembre (fin octobre pour les étudiants boursiers), il est possible de récupérer son code Pass'Sport individuel à partir d'un portail dédié ([https:// pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr))
 - En cas de perte du code, le club peut demander un chèque de caution à la famille.
-
- [https:// pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)

4. Point d'étapes pratiques

→ Pour les ASSOCIATIONS sportives :

• *En amont des inscriptions :*

1. Vérifier que mon ASSOCIATION est bien une structure affiliée à une fédération sportive. Pour les associations agréées JEP/QPV, faire les démarches pour valider/renouveler son éligibilité auprès des services de l'Etat (SDJES)

2. Créer ou mettre à jour l'ensemble des informations nécessaires sur le compte asso de mon ASSOCIATION (Cf : étapes détaillées précédemment) pour être prêt à saisir les demandes lors des inscriptions

RAPPEL

Le club est prêt à accueillir les jeunes éligibles au Pass'Sport.

Le club doit être en mesure de présenter son **code d'affiliation à sa fédération agréée** de l'année 2022-2023 ou sur l'année civile en cours.

4. Point d'étapes pratiques

→ Pour les ASSOCIATIONS sportives :

• *Lors des inscriptions* :

1. L'ASSOCIATION vérifie l'identité du jeune, récupère le mail et le code du jeune. Il est conseillé de demander une copie du mail à la famille.

2. L'ASSOCIATION déduit immédiatement les 50€ sur le coût de la licence/adhésion du jeune éligible

3. L'ASSOCIATION déclare le code individuel du jeune éligible au Pass'Sport sur son compte asso, et vérifie l'identité du jeune qui apparaîtra sur l'écran

→ Mon ASSOCIATION a déposé les éléments nécessaires pour déclencher le tiers paiement

4. Point d'étapes pratiques

→ Période d'instruction :

1. La DRAJES instruit les demandes et vérifie les informations saisies sur le compte asso : affiliation du club ou de la section sportive et le RIB.

Attention le nom du RIB doit être identique au nom déclaré à l'INSEE

L'attestation de l'affiliation doit être de l'année en cours soit 2022, soit pour la saison 2022-2023

2. Vérification et Identification des associations à rembourser par l'agence de services et de paiement.

4. Point d'étapes pratiques

→ Cumul avec d'autres dispositifs d'aides locales :

La remise immédiate de 50€ qu'offre le Pass'Sport est cumulable avec d'autres dispositifs d'aides locales financés par les collectivités territoriales :

Ex : - Atout Normandie (Région Normandie)

5. Les outils de communication

- Portail Pass'Sport : www.pass.sports.gouv.fr
- Ministère chargé des sports : <https://www.sports.gouv.fr/pass-sport>
- DRAJES Normandie : <https://www.ac-normandie.fr/jeunesse-engagement-sports>
- CDOS Eure: <https://www.cdos27.com/>

6. Questions / Réponses

→ **N'hésitez pas à poser vos questions,
à nous partager vos remarques**

Nous restons à votre disposition (clubs, comités, collectivités) pour vous accompagner dans la mise en place opérationnelle de ce dispositif Pass'Sport

7. Vos contacts départementaux et régionaux

- SDJES : sdjes27@ac-normandie.fr
- CDOS 27 : cdos27@wanadoo.fr
- DRAJES : drajes-pass-sport@ac-normandie.fr
 - Olivia Le Canu 02 31 52 73 50 ou 07 77 32 61 88
 - Ophély Berthe 02 31 52 73 00
 - Alice Voisin 02 31 52 73 44
 - Séverine Chevalier 07 62 92 59 53
- Ministère des sports : PassSport@sports.gouv.fr

Merci pour votre attention